

# Approvisionnement responsable

---

Les produits et services achetés annuellement par Bell sont soit utilisés à l'interne dans le cadre de nos opérations ou soit pour permettre la livraison d'équipements et de services à nos clients. Nos achats sont principalement concentrés dans les domaines suivants : infrastructure réseau sur fil et sans fil, technologies de l'information, appareils sans fil et produits résidentiels destinés aux consommateurs, produits et services de télécommunications d'affaires, contenu média et services aux télécommunicateurs.

Les fournisseurs qui font affaire avec Bell sont tenus de respecter des normes très rigoureuses puisque tout achat de biens et de services peut avoir des répercussions sociales et environnementales qui peuvent affecter l'image de Bell et notre capacité à fournir des services de qualité, dans l'éventualité où ces risques ne sont pas sérieusement pris en compte. Nous recherchons des produits et des services de qualité à travers des relations contractuelles équitables et éthiques, avec des fournisseurs qui agissent de façon responsable, qui témoignent d'un engagement ferme envers le développement durable, et qui font preuve d'intégrité sur le marché.

GRI 205-1, 308-1, 412-3, 414-1

---

## Sélection des fournisseurs et leur responsabilité

Les politiques de Bell (telles que la **Politique environnementale**) exigent que nous traitions avec des fournisseurs qui s'emploient à réduire au minimum l'impact de leurs activités sur l'environnement.

Nous évaluons le risque associé à la responsabilité d'entreprise et à l'environnement dans nos contrats. Le but est de déterminer le niveau de risque des fournisseurs et d'atténuer les risques inhérents en mettant en place des mesures avant la signature du contrat. Au cours du processus de sélection, des fournisseurs spécifiques sont invités à remplir un questionnaire sur la responsabilité d'entreprise, qui contient des questions approfondies sur leurs pratiques en matière d'environnement, de santé & sécurité, d'éthique et de droit de la personne au travail. Les résultats de ces évaluations permettent à Bell de sélectionner les fournisseurs responsables. Dans certains cas, Bell procède à des audits de certains fournisseurs afin de valider les réponses fournies dans le questionnaire.

Les fournisseurs de services environnementaux, quant à eux, doivent se conformer à un processus d'évaluation des risques environnementaux rigoureux où Bell conduit des audits environnementaux sur les opérations au cours du processus de sélection.

Tous les nouveaux contrats de Bell obligent les fournisseurs à se conformer au **Code de conduite des fournisseurs de Bell** (élaborer et mis en œuvre en 2007), qui établit clairement que le fournisseur doit prendre des mesures raisonnables pour respecter les exigences du code dans ses propres activités et sa propre chaîne d'approvisionnement.

Le Code de conduite des fournisseurs de Bell énonce les normes qui permettent de s'assurer que les conditions de travail sont sécuritaires, que les employés sont traités avec respect et dignité, et que les processus de conception et de fabrication sont responsables d'un point de vue environnemental et éthique. Bell a à cœur de s'approvisionner de manière responsable et considère que toutes activités liées à sa chaîne d'approvisionnement qui représentent un potentiel de conflits pouvant entraîner des violations des droits des individus sont inacceptables.

---

### **Diversité des fournisseurs**

Chez Bell, nous favorisons aussi la diversité chez nos fournisseurs. En 2014, Bell a lancé un programme de diversité des fournisseurs en vue de promouvoir l'inclusion active dans la chaîne d'approvisionnement d'entreprises détenues et gérées par des femmes, des Autochtones, des personnes LGBT ou des membres d'autres minorités. La portée de ce programme a été élargie afin d'inclure des entreprises détenues et gérées par des vétérans et des personnes handicapées.

En 2015, notre équipe Approvisionnement a intégré la notion de diversité des fournisseurs à la stratégie de l'entreprise en matière de diversité et d'inclusion avec un appui important de la part du Conseil du leadership en matière de diversité. L'équipe Approvisionnement de Bell participe chaque année à au moins six événements de réseautage de l'industrie axés sur la diversité. Elle gère une base de données de fournisseurs certifiés accessible à tous les membres de son équipe, fait la promotion d'une vaste gamme de fournisseurs certifiés et encourage l'équipe à inviter une grande variété de fournisseurs à participer à plus d'activités de sélection.

Nous continuons d'adhérer aux principaux organismes canadiens qui offrent des certifications de diversité aux entreprises (détenues et gérées à 51 %), notamment Women's Business Enterprises (WBE), le Conseil canadien des fournisseurs autochtones et membres de minorités (CAMSC) et la Canadian Gay and Lesbian Chamber of Commerce (CGLCC). Plus récemment, Bell est devenue membre de l'Inclusive Workplace & Supply Council of Canada (IWSCC), qui certifie que les entreprises sont détenues et gérées à 51 % par des vétérans ou des personnes handicapées.

## Contrôle préalable des produits

GRI 308-1

Au-delà de l'approche des fournisseurs à l'égard des pratiques d'affaires responsables et de la gestion du risque, nous nous attardons aussi à des produits particuliers par l'intermédiaire de notre programme de critères de développement durable, dont nous étendons constamment le champ d'application.

Depuis 2011, nous adhérons à un ensemble de critères de développement durable applicables aux produits destinés aux consommateurs (téléphones mobiles et accessoires, batteries, chargeurs, cartes SIM, mobilier urbain, routeurs et récepteurs de télévision), ainsi que d'autres produits utilisés à l'interne (ordinateur portable, papier, produits de nettoyage). Ces critères touchent l'utilisation de substances toxiques et de minerais de conflit, la recyclabilité des matières, l'identification des plastiques, l'efficacité énergétique et l'impact sur notre empreinte carbone. Les critères relatifs aux emballages durables sont requis pour tous les contrats d'achat de biens matériels que nous revendons aux clients ou que nous utilisons à l'interne.

Par ailleurs, Bell participe à un programme volontaire d'efficacité énergétique des décodeurs, appelé Accord volontaire canadien d'efficacité énergétique (CEEVA), qui repose sur les normes Energy Star.

## Minerais de conflit

GRI 412-3

De nombreux appareils électroniques contiennent de petites quantités de métaux – comme le tantale, l'étain, le tungstène et l'or – qui sont dérivés de minerais désignés en vertu des lois des États-Unis comme des « minerais de conflit » parce qu'ils sont souvent extraits dans des conditions de violation des droits. Bell partage les préoccupations de nombreuses entreprises du secteur des produits électroniques et des télécommunications selon lesquelles l'utilisation de minerais de conflit peut financer ou soutenir, directement ou indirectement, des groupes armés en République démocratique du Congo (RDC) ou dans des pays voisins.

Nous jugeons inacceptables l'exploitation et le commerce de minerais qui alimentent des conflits armés et qui entraînent des violations des droits de la personne. Notre politique et notre pratique consistent à tout mettre en œuvre pour tenter de nous assurer que nos fournisseurs s'approvisionnent de manière responsable en minerais de conflit.

En 2011, nous avons demandé à nos principaux fournisseurs d'équipements électroniques de mettre en œuvre des processus et des mécanismes de contrôle, afin d'éviter d'utiliser dans les produits qu'ils fournissent à Bell des minerais qui pourraient contribuer directement ou indirectement au financement ou à l'avancement de groupes armés en RDC ou dans des pays voisins. Nous continuons à discuter de cette question avec nos fournisseurs.